

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/05/2025 - 13447 - 2019 B 00861 - 848 307 047 - JPBN GROUP



COMPTACTIF

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT & CONSEIL

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables – Région de Bordeaux

Société JPBN Group

10 Avenue de Cassiopée

33160 ST MEDARD EN JALLES

COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2024

Exemplaire Original

Pe 2/05/25

25 Avenue du Maréchal Galliéni - 33 700 MERIGNAC
Tél : 05 56 08 22 81 - Fax : 09 56 05 99 35 - e-mail : comptactif@free.fr

S.A.R.L. au capital de 14 000 € – Siret : 532.103.207.00025 – APE : 6920Z

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	790	790				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	7 862	3 463	4 398	5 425	-1 027	-18.93
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	22		22	22		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		8 674	4 253	4 420	5 447	-1 027	-18.86
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	21 600		21 600	24 919	-3 319	-13.32
	Autres créances	4 136		4 136	4 972	-836	-16.81
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	5 430		5 430	9 482	-4 052	-42.73
	Charges constatées d'avance (3)	500		500	1 387	-887	-63.96
	Total III	31 666		31 666	40 760	-9 094	-22.31
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		40 340	4 253	36 086	46 207	-10 121	-21.90

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000	5 000		
	Réserves				
	Réserve légale	500	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	8 555	6 249	2 306	36.91
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	468	2 306	-1 839	-79.72
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	14 523	14 055	468	3.33
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	25	25	0	0.04
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 993	3 997	-4	-0.09
	Dettes fiscales et sociales	17 545	28 130	-10 585	-37.63
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	21 563	32 152	-10 589	-32.93
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	36 086	46 207	-10 121	-21.90

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

21 563

32 152

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	159 192		159 192	157 436	1 755	1.11
Chiffre d'affaires NET	159 192		159 192	157 436	1 755	1.11
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			14		14	
Total des Produits d'exploitation (I)			159 206	157 436	1 770	1.12
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 203	1 180	24	2.03
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			47 929	56 603	-8 674	-15.33
Impôts, taxes et versements assimilés			2 660	2 460	200	8.13
Salaires et traitements			81 327	76 305	5 022	6.58
Charges sociales			23 403	19 334	4 068	21.04
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 837	1 182	655	55.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			297	303	-6	-2.07
Total des Charges d'exploitation (II)			158 656	157 367	1 289	0.82
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			550	69	481	694.18
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)			3		-3	-100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			3		-3	-100.00
2. Résultat financier (V-VI)			-3		3	100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		550	66		483	729.03
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		82	-2 240		2 322	103.66
Total des produits (I+III+V+VII)		159 206	157 436		1 770	1.12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		158 738	155 130		3 608	2.33
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		468	2 306		-1 839	-79.72

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales ordinaires	10.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société JPBN Group		10 Avenue Cassiopée	
SIRET	8 4 8 3 0 7 0 4 7 0 0 0 2 9	33160 ST MEDARD EN JALLES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

P ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	550	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Revenus nets soumis à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet COMPTACTIF 25 Ave du Maréchal Galliéni 33700 MERIGNAC Tél: 05 56 08 22 81			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: Lieu ST MEDARD EN JALLES
			Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature BIENVENU Jean Luc
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise Société JPBN Group Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 10 Avenue Cassiopée 33160 ST MEDARD EN JALLES

Numéro SIRET *

8	4	8	3	0	7	0	4	7	0	0	0	2	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

							Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 4]				Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]			
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014	790	016	790								
	Immobilisations corporelles *		028	7 862	030	3 463	4 398	5 425						
	Immobilisations financières *(1)		040	22	042		22	22						
	Total I (5)		044	8 674	048	4 253	4 420	5 447						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052									
		Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	21 600	070		21 600	24 919						
		Autres *(3)	072	4 136	074		4 136	4 972						
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	5 430	086		5 430	9 482						
	Charges constatées d'avance *		092	500	094		500	1 387						
	Total II		096	31 666	098		31 666	40 760						
	Total général (I+II)		110	40 340	112	4 253	36 086	46 207						

PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000	5 000	
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	500	500	
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		)	132	8 555	6 249
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	468	2 306	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
				Total I	142	14 523	14 055
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	25	25	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	3 993	3 997	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	5 455	)	172	17 545	28 130
	Comptes courants d'associés			173			
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
				Total III	176	21 563	32 152
	Total général (I + II + III)			180	36 086	46 207	

REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	810
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Déficits

Cabinet COMPTACTIF

Désignation de l'entreprise : Société JPNB Group

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	790	412		414		416	790	790
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450	4 049	452	810	454		456	4 859	4 859
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 003	472		474		476	3 003	3 003
Immobilisations financières		480	22	482		484		486	22	22
TOTAL		490	7 864	492	810	494		496	8 674	8 674
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500	790	502		504		506	790	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	616	542	896	544		546	1 512	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 011	562	941	564		566	1 952	
TOTAL		570	2 416	572	1 837	574		576	4 253	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société JPBN Group

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	31 138
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 563
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : Société JPBN Group		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	159 192
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	159 192
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Des produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	14
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	14
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	2 132
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	27 994
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	297
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fonction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	30 423
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	128 783
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	159 192
Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2024
Date de cessation		186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	
---------------------------------------	--

Désignation de l'entreprise : Société JPBN Group

31/12/2024

[illegible]

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : Société JPBN Group

31/12/2024

[illegible]

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : Société JPBN Group

31/12/2024

[illegible]

CA21 - DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
---	--

Désignation de l'entreprise : Société JPBN Group

31/12/2024

[illegible]

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	Société JPBN Group
Numéro SIRET du principal établissement	84830704700029
Code APE	6420Z
Adresse du siège social si différente	

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	550
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € (*) ou 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	550
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	550
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	550
l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	0
m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

(*) Le plafond du bénéfice taxable au taux de 15 % est de 42 500 € au lieu de 38 120 € pour les exercices clos à compter du 31/12/2022.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire EDI **1330-CVAE**
pour **2025**

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

La déclaration N° 1330-CVAE doit impérativement faire l'objet d'un dépôt dématérialisé

Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique **PROFESSIONNELS**

Dénomination de l'entreprise	Société JPBN Group																				
Adresse	N°	10																			
	Voie	Avenue Cassiopée																			
	Code postal	3	3	1	6	0															
	Commune	ST MEDARD EN JALLES																			
N° SIRET de l'établissement principal	8	4	8	3	0	7	0	4	7	0	0	0	2	9							
Période de référence (JJMMAAAA)	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	au	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation	W	W			/																

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD, n° 2035-E-SD, n° 2059-E-SD ou n° 2072-E-SD.

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur ajoutée	A2	128 783	case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD
Chiffre d'affaires de référence	A3	159 192	à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6		à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

A	Date	Signature
ST MEDARD EN JALLES		BIENVENU Jean Luc



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire EDI N°2069-RCI 2025

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 24													
Dénomination de l'entreprise : Société JPBN Group								Néant					
SIREN de l'entreprise		8	4	8	3	0	7	0	4	7	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										Cocher la case			
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :													
SIREN de la société déclarante													
Dénomination de la société mère :													
SIREN de la société mère													

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		2 240
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes		
Dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC		
	Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		

III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

JPBN GROUP

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €

Siège social : 10 Avenue Cassiopée

33160 SAINT-MEDARD EN JALLES

848 307 047 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2025

Le soussigné, Monsieur Jean-Luc BIENVENU, co-gérant de la société JPBN Group, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 pour la société JPBN Group, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé.

Sont repris ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Il est précisé que cet exercice social a eu une durée de 12 mois.

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 159 192 €, soit une progression de plus de 3.57% par rapport à 2023. Cette progression correspond essentiellement aux prestations de services signées auprès des filiales du groupe ; le CA a augmenté par rapport aux années passées compte tenu des travaux réalisées sur l'année 2024 pour le compte de chacune des filiales.

Le total des charges d'exploitation ressort à 158 656 €, soit + 0.82% par rapport à 2023 – cela s'explique en partie par la valeur du poste « Salaires du personnel et charges sociales ainsi que le poste assurance flotte auto prise en charge par JPBN GROUP » sur 12 mois d'activité.

Le résultat d'exploitation ressort à 550 €.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 550 €.

Pour rappel un don auprès d'une association sportive a été effectué en 2023 pour un montant de 5000€ ouvrant droit à une réduction d'impôt de 3000€

En conséquence du résultat fiscal, il a été provisionné un impôt sur les bénéfices pour cet exercice au bénéfice soumis au taux réduit.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire après impôt de 468 €.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré la conjoncture économique que nous traversons les résultats légèrement positifs dégagés nous permettent tout de même d'envisager l'avenir sous un jour assez favorable ; la progression des activités de nos filiales permet d'espérer un équilibre pour notre activité de société Holding, compte tenu des conventions de prestations de services signées et évolutives au développement de l'activité de chacune.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènement important à signaler depuis ce début d'année 2025.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Pour rappel, la société JPBN Group a pris au cours de l'exercice 2019 une participation dans la société JPBN Peinture dont le SIREN est 848 885 182, à hauteur de 49 % du capital, société créée le 1^{er} Mars 2019.

La valeur de l'acquisition est de 10 € par actions détenues.

Cette prise de participation confère à JPBN Group 49 % en droit de vote et 49 % en capital.

Pour rappel, la société JPBN Group a pris au cours de l'exercice 2019 une participation dans la société JPBN Plâtrerie dont le SIREN est 521 268 714, à hauteur de 5 % du capital, société créée le 1^{er} Mars 2010.

La valeur de l'acquisition est de 20 € par parts sociales détenues.

Cette prise de participation confère à JPBN Group 5 % en droit de vote et 5 % en capital.

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, une insertion dans un journal d'annonces légales a été établie.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 font ressortir un bénéfice de 468 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

-Un résultat de	467.73 €
- Une somme de	467.73 €

affectée au compte « **Autres Réserves** ».

Ce compte « Autres Réserves » présente alors un solde créditeur de 9 022.75 €.

Dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code. Ces dépenses non déductible sont directement réintégrées fiscalement.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

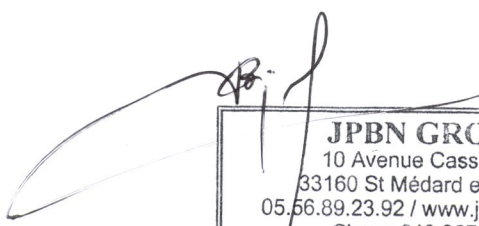
Conclusion

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fait à Saint-Médard en Jalles

Le 24 Avril 2025

La gérance



JPBN GROUP 10 Avenue Cassiopée 33160 St Médard en Jalles 05.56.89.23.92 / www.jpbn-group.fr Siren : 848 307 047

JPBN GROUP

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €

Siège social : 10 Avenue Cassiopée
33160 SAINT-MEDARD EN JALLES
848 307 047 RCS BORDEAUX

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 24 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-quatre avril,
à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - Jean-Luc BIENVENU, propriétaire de | 200 parts, |
| - Julien PENY, propriétaire de | 300 parts, |

soit un total de	500 parts
sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.	

Jean-Luc BIENVENU préside la séance en sa qualité de Co-gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 467.73 €, de la manière suivante :

-Un résultat de	467.73 €
- Une somme de	467.73 €

affectée au compte « **Autres Réserves** ».

Ce compte « Autres Réserves » présente alors un solde créditeur de 9 022.75 €

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

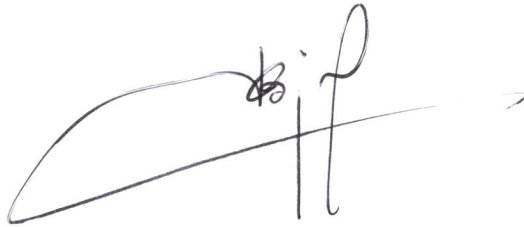
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

La gérance :

- Jean-Luc BIENVENU

- Julien PENY



JPBN GROUP

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €

Siège social : 10 Avenue Cassiopée

33160 SAINT-MEDARD EN JALLES

848 307 047 RCS BORDEAUX

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2025

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 467.73 €, de la manière suivante :

-Un résultat de	467.73 €
- Une somme de	467.73 €

affectée au compte « **Autres Réserves** ».

Le compte « Autres Réserves » présente désormais un solde créditeur de 9 022.75 €

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Copie certifiée conforme

La Gérance

